

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet – Champ d'application -

Applicabilité : « CONCOURS REUNION » désigne dans les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV), l'EURL qui a pour dénomination CONCOURS REUNION, N° 45 Avenue Leconte de Lisle Immeuble le Florentin Bat C 97490 Sainte Clotilde immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro : 501 005 748 00022 dont l'objet commercial est la vente de « Préparation multi concours » accessible via un institut en ligne à l'adresse suivante : <http://www.concoursoutremer.com>.

3 formules d'abonnements sont proposées : 6,9 et 12 mois d'accès à l'institut.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente, qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été expressément acceptées par CONCOURS REUNION. Les présentes Conditions Générales de Ventes ont été systématiquement remises par CONCOURS REUNION à chaque client préalablement à la commande pour lui permettre d'effectuer en toute connaissance de cause son achat.

Formation du contrat : Pour être prises en compte, les commandes sont passées par écrit par un bon de commande. L'acceptation de la commande par CONCOURS REUNION résulte de l'envoi ou de la remise de la facture. Le contrat de vente n'est donc parfait et définitif qu'après signature par le Client du bon de commande et envoi ou remise par CONCOURS REUNION de la facture. Aucune annulation ni modification de commande ne seront acceptées, après émission de la facture. La remise des codes et des mots de passe pour accéder à l'institut s'effectuera le jour de la formation du contrat de vente par remise en main propre au Client. L'acceptation de la commande, qui résulte de la remise de la facture le jour, rend le contrat de vente parfait et définitif.

Droit de rétractation :

En cas de vente à distance ou de démarchage à domicile :

Cas 1 : Conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 9 (V), dans le cas d'une vente résultant d'un démarchage ou d'une vente à distance, Le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours après la signature du bon de commande où figurent les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de vente directe en agence ou le client s'est déplacé en agence, ce droit de rétractation n'existe pas.

En cas de vente et de commande faites par le client à l'agence :

Cas 2 : Le client a pris connaissance de l'article L 121-21-8 1° du Code de la consommation : «Le droit de rétractation ne peut être exercé pour des contrats de fourniture de services numériques

pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation».

Dès lors que vous recevez vos codes d'accès en agence et participez à votre 1ère séance de travail en vous connectant à l'Institut <http://www.concoursoutremer.com>, l'acheteur a pris connaissance de son renoncement exprès du droit de rétractation et l'accepte sans réserve.

Facturation – Paiement : Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de livraison des codes, login et mot de passe remis au Client et sont conformes au prix indiqué sur le bon de commande. CONCOURS REUNION établit la facture en double exemplaire, dont un exemplaire est remis ou adressé au Client. Toutes les factures sont payables comptant à la livraison, sauf conditions spécifiques de paiement accordé par CONCOURS REUNION. Les moyens de paiement acceptés sont : carte bleue, chèque ou espèces. Dès réception du paiement et émission de la facture par CONCOURS REUNION, la vente est réputée ferme et définitive. En cas de retour d'un chèque en impayé, le client sera redevable des frais engagés pour le recouvrement de sa créance. Le montant facturé au client sera de 15 euros par chèque revenu impayé.

Responsabilité : Le Client est seul responsable de l'utilisation de l'Institut en ligne. L'assistance fournie au Client par CONCOURS REUNION par tout préposé, mandataire ou intervenant ne concerne que l'utilisation de celle-ci et ne saurait s'étendre, sauf convention expresse contraire entre les parties, à une prestation de formation ou d'enseignement à distance dans les disciplines couvertes par celle-ci. CONCOURS REUNION ne peut être tenue pour responsable de l'absence de réussite aux concours de la fonction publique et/ou de l'arrêt de l'utilisation de l'Institut en ligne pendant la durée de l'abonnement. L'acheteur a pris connaissance de ne pas confondre temps de connexion, temps de préparation et achat de support numérique. La non-participation aux travaux pratiques, le non-travail, les non-inscriptions aux concours ne sont pas une cause d'annulation éligible

Concession d'utilisation : Les droits relatifs à l'utilisation des ressources de l'institut sont concédés sous licence au Client uniquement, en vue de l'aider dans sa préparation, à l'exclusion de tout autre usage, commercial ou à but non lucratif. Le Client prend préalablement connaissance des caractéristiques figurant dans les modes d'emploi d'utilisation, notamment en termes de configurations et ressources informatiques nécessaires à la mise en place de son travail. CONCOURS REUNION déclare détenir sur l'ensemble

des éléments (fichiers textes, images, logos, etc.) composant ces ressources la totalité

des droits de propriété industrielle visés par le Code de la Propriété industrielle. La présente concession du droit d'utilisation n'entraînant aucun transfert de propriété. Le Client s'interdit, sous réserve des dispositions légales en vigueur de modifier ou tenter de modifier, décompiler ou désassembler, de traduire, adapter ou arranger les logiciels et les cours numériques, enlever ou tenter d'enlever les mentions de droit d'auteur pouvant apparaître, louer, prêter ou céder à titre onéreux ou gratuit les fichiers de cours de l'institut en ligne et de copier tout ou partie des applications autorisées à l'impression. Les garanties que CONCOURS REUNION peut être amenée à accorder sur l'Institut ne peuvent en aucun cas s'étendre à l'environnement dans lequel il évolue et notamment aux produits d'autres sociétés tel que système d'exploitation ou un traitement de texte. En conséquence, la responsabilité de CONCOURS REUNION ne pourra être mise en cause en raison d'éventuels dommages, de quelle que nature qu'ils soient, résultant notamment de l'utilisation, de l'impossibilité d'utilisation de l'Institut par le Client ou de toute anomalie, bloquante, semi-bloquante ou même non bloquante. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de CONCOURS REUNION serait retenue, il est expressément convenu que le total des indemnités et/ou de toute somme, mise à sa charge ne pourra excéder le montant du prix effectivement payé par Le Client pour l'utilisation des login et mot de passe.

Confidentialité – Données à caractère personnel : CONCOURS REUNION est particulièrement attentive au respect des obligations légales de tout éditeur de site Internet et suit les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL 1497386 v 0) et celles de l'agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE). Le site concours outremer respecte la vie privée de l'internaute et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Les courriels, les adresses électroniques ou autres informations nominatives dont ce site, est destinataire ne font l'objet d'aucune exploitation et ne sont conservés que pour la durée nécessaire à leur traitement. Notre plateforme a fait l'objet d'une déclaration des traitements automatisés mis en œuvre dans le cadre des sites Internet auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

les internautes disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ce droit s'exerce par voie postale, en justifiant de son identité, à l'agence de votre département.

Réserve de propriété :

CONCOURS REUNION se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur l'ensemble des services composant l'institut lui permettant de reprendre possession des dits produits en bloquant l'accès du client en cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix. En cas d'incident de paiement, la vente sera résolue de plein droit par le seul envoi d'une LRAR faisant état de l'intention de CONCOURS REUNION. Tout acompte versé par Le Client restera acquis à CONCOURS REUNION à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions que CONCOURS REUNION serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

Force majeure : Les engagements de CONCOURS REUNION cessent par suite de cas de force majeure : Décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tous faits indépendants de la volonté de CONCOURS REUNION mettant obstacle à l'exécution de ses engagements.

Clause résolutoire de plein droit :

En cas de non-paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue, ou de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, et après mise en demeure restée sans effet, CONCOURS REUNION pourra, si bon lui semble, résoudre le contrat de vente, les acomptes versés demeurant alors acquis à titre d'indemnité forfaitaire sans préjudice de toute autre indemnité.

Dispositions diverses :

CONCOURS REUNION se réserve le droit de modifier les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE à tout moment et sans préavis.

Droit applicable – Juridiction compétente – Election de domicile :

Le présent contrat est soumis à la Loi française. Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence du Tribunal mixte de Saint Denis quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence géographique et matérielles s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de CONCOURS REUNION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Bordereau de rétractation (En cas de vente à distance ou de démarchage à domicile)

Valable uniquement en cas de démarchage ou de vente à distance (voir conditions générales de ventes)

Conditions:

Complétez et signez le bordereau de rétractation. Envoyez-le par lettre recommandée avec accusé de réception. Utilisez l'adresse figurant en bas du bon de commande. Expédiez-le au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Annulation de la commande :

Je soussigné(e), Mme, M----- déclare annuler la commande ci-après :

Nature du produit :-----

Date de la commande :-----

Nom et adresse du client :-----

Signature du client :-----

ASSISTANCE- INGENIERIE-FORMATION

CONCOURS REUNION : EURL au capital de 7500 euros siret : 501 005 748 00022 APE : 8559A Numéro déclaration d'activité 98 97 04105 97
45 Avenue Leconte de Lisle Immeuble le Florentin Bâtiment C 97490 Sainte Clotilde. Tél : 0262 29 05 53